

Marisol Touraine ouvre la 2^{ème} réunion de la commission de suivi des conséquences des essais nucléaires

publié le 07.07.16 mise à jour 27.07.16

La commission de suivi de l'application de la loi relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires s'est réunie pour la deuxième fois mercredi 6 juillet en présence de Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé.



La ministre a rappelé, à cette occasion, les objectifs fixés en octobre 2015 et les actions engagées par le Gouvernement afin d'améliorer le dispositif d'indemnisation des victimes (meilleure information du public, accompagnement renforcé des personnes dont l'état de santé pourrait avoir un lien avec les essais nucléaires).

Comme l'avait annoncé le Président de la République en février dernier, un projet de décret visant à préciser la notion de « risque négligeable » a par ailleurs été présenté. Grâce à ce texte, le nombre d'indemnisation augmentera et les victimes dont la demande aurait été rejetée par le [comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires \(CIVEN\)](#), du fait de l'appréciation actuelle du risque négligeable, pourront déposer une nouvelle demande.

- [Lire le discours de Marisol Tou](#)